

Je citerai une partie du procès-verbal de la dernière assemblée: "Les recommandations suivantes concernant les arrangements financiers ont reçu l'approbation unanime du sous-comité:

(1) Bien que la situation agricole actuelle du Canada laisse beaucoup à désirer, il est peu probable que l'industrie secondaire puisse absorber tous les chômeurs de la période d'après-guerre, et il est également important qu'une forte proportion des soldats qui servent actuellement et qui ont déjà travaillé sur des terres, y retournent, comme ils en ont exprimé le désir. La colonisation doit donc servir dans une certaine mesure à faciliter la démobilisation et la réintégration des soldats en remplaçant sur le sol ceux qui y retrouveraient leurs anciennes occupations et leur ancien milieu. Je puis dire que le Comité s'est très fortement prononcé dans ce sens, qu'il ne voit rien pour justifier une modification de son attitude à cet égard, et qu'à son avis la terre doit jouer un certain rôle dans le remplacement des soldats à la fin de la guerre.

(2) La grande majorité de ceux qui seront invités à retourner à la terre sont des gens dont l'expérience agricole sera limitée quant aux responsabilités de la possession et de l'exploitation d'une terre. En conséquence, ce serait gaspiller les fonds publics, sans utilité pratique, que de charger ces gens d'une entreprise effarante et d'une dette en proportion.

(3) Il est inutile d'établir un système de dettes qui, dans le cours ordinaire des affaires, répugnerait aux cultivateurs expérimentés et aux agences de crédit. Une limitation financière suffisante présuppose l'exploitation d'une terre convenable, de valeur modeste, et non pas d'une terre qui, dans le cours normal des opérations de crédit agricole, serait considérée comme une propriété déjà en exploitation sur un pied commercial. Il est peut-être bon d'expliquer ce point. Sans aucun doute, après la guerre, un certain nombre d'anciens combattants, cultivateurs expérimentés, désireront retourner sur une terre, et tout plan de réintégration doit tenir compte de ce fait; mais nous devons aussi bien nous rappeler que nous aurons un grand nombre de gens connaissant très peu l'agriculture au point de vue de la direction d'une exploitation et du paiement d'une grosse dette, mais qui voudront tout de même s'établir sur une terre. Or, en toute franchise, nous nous proposons, lorsque la guerre finira, d'envisager l'utilisation de la terre d'une toute autre façon que lors de l'application du premier projet. Autrement dit, nous croyons que de petites terres, au voisinage des centres industriels, grands ou petits, devraient offrir un bon moyen d'établissement agricole, car on ne peut s'attendre que le colon tire toute sa subsistance de l'agriculture; son principal revenu consistera dans le salaire qu'il gagnera dans quelque autre industrie, à travail continu ou discontinu; son besoin de revenu serait en proportion d'une petite terre, d'une maison modeste, et il serait dans une situation beaucoup plus sûre qu'il ne serait autrement s'il tentait de s'établir aux confins d'une ville où il aurait à payer de gros impôts et à supporter d'autres frais. Avec cette pensée dans l'esprit, nous croyons qu'un plus grand nombre de soldats pourraient ainsi être établis à beaucoup moins de frais que si nous cherchions à les établir sur des terres organisées sur un pied d'exploitation commerciale."

*M. Green:*

D. Vous voulez dire que l'intéressé retirerait de sa terre une bonne partie de sa nourriture?—R. Oui.

L'hon. M. BRUCE: Peut-être que 75 acres seraient la limite.

*M. Quelch:*

D. Vous ne dites pas qu'il faudrait ainsi procéder dans les provinces des Prairies?—R. Non, sauf dans une très faible proportion. Cela s'appliquerait plutôt dans les provinces Maritimes, dans les régions industrielles de l'Est du pays et sur la côte du Pacifique.

[M. G. Murchison.]